83B2163

Mod OA -
Chap IV -

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
05 NOV. 1998
DÉPOT N° 27417

Asea Brown Boveri s.a.
Société anonyme au capital de F 259.471.100
Siège social : 5 bis, place de la Défense - 92974 Paris-La-Défense
R.C.S. Nanterre B 315 228 429

EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01 OCTOBRE 1998

…./….

2. Démission de Monsieur Romain de SCHALLER

Le Président expose que par courrier en date du 25 septembre 1998, Monsieur Romain de SCHALLER a fait part de sa décision de démissionner, pour convenances personnelles, de ses fonctions d'administrateur à compter du même jour.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Romain de SCHALLER de ses fonctions d'Administrateur à compter du 25 septembre 1998.

3. Cooptation d'un Administrateur

Le Conseil décide, à l'unanimité, de coopter en remplacement de Monsieur Romain de SCHALLER, et à compter de ce jour, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

- Monsieur Max ABITBOL, domicilié Clausiustrasse 46 – 8006 ZURICH - SUISSE

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

…./….

4.

…../….

Le Conseil décide de révoquer Monsieur Sören LIND de ses fonctions de Président à compter de ce jour. Cette décision est prise par deux voix pour et une voix contre.

Monsieur Sören LIND informe alors le Conseil que compte-tenu de la décision de révocation qui vient d'être prise, il démissionne de son mandat d'Administrateur à compter de ce jour.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Sören LIND de ses fonctions d'Administrateur à compter de ce jour.

…./….

5. Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Sören LIND, Monsieur Max ABITBOL en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Président assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément prévus par la loi, aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration, le Président représentera la Société dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus y compris celui de déléguer et de constituer tous mandataires spéciaux.

..../....

7. Cooptation d'un nouvel Administrateur

Le Conseil décide, à l'unanimité, de coopter en remplacement de Monsieur Sören LIND, et à compter de ce jour, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

- Madame Véronique BERBEGAL, domiciliée 5 avenue du Trône – 75011 PARIS

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

..../....

8. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal du présent Conseil à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légales et réglementaires.

..../....

Certifié conforme